

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V.230 Vœu relatif à la mémoire des habitants du 3 rue de Pouy, arrêtés, déportés puis exterminés à Auschwitz parce que nés Juifs.

Le Conseil de Paris,

Il y a 80 ans, la police française procédait le 14 mai 1941 à la convocation puis à l'arrestation de 3 710 juifs étrangers, connue sous le nom de « rafle du billet vert », parmi lesquels Wolf Beck, né le 16 septembre 1914 à Varsovie, domicilié avec ses parents et ses frères et sœurs, 3 rue de Pouy dans le quartier de la Butte aux Cailles où il tenait une épicerie sur la vitrine de laquelle il avait dû apposer l'affichette la mention « entreprise juive » en français et en allemand, conformément aux ordonnances du 18 octobre 1940 et du 26 avril 1941.

Interné à Beaune-la-Rolande, Wolf Beck est transféré le 25 Juillet 1941 dans une ferme en Sologne. Un an plus tard, il est interné au camp de Pithiviers puis remis aux autorités d'occupation allemandes le 17 juillet 1942. Le jour même, il est déporté par le convoi n° 6 à Auschwitz où il est probablement exterminé dès son arrivée.

La veille, le 16 juillet 1942, vient de commencer dans les rues de Paris, la plus grande arrestation massive de juifs réalisées pendant la Seconde Guerre mondiale, connue sous le nom de « rafle du Vel d'Hiv ».

Au numéro 3 de la rue de Pouy, toute la famille de Wolf Bek est arrêtée sous les yeux de la gardienne qui témoignera en 1953, à savoir son père Jankiel (55 ans), sa mère Rochma (51 ans), ses frères Félix (19 ans), Samuel (17 ans) et Henri (11 ans).

Ils sont déportés le 14 Août 1942 par le convoi n°19, probablement immédiatement exterminés à leur arrivée à Auschwitz.

Seule leur fille et sœur Maryem échappera à la Shoah, ayant réussi quelques jours avant l'arrestation de ses parents et de ses frères à franchir la ligne de démarcation avec son fils pour rejoindre son mari à Marseille.

Une autre habitante de l'immeuble est arrêtée le 16 juillet 1942. Il s'agit de Cécile Mahzka épouse Rizakoff, originaire de Crimée, déporté à l'âge de 42 ans par le convoi n°12 le 29 juillet 1942 depuis Drancy vers Auschwitz où elle est exterminée.

Le 12 janvier 2021, l'assemblée générale de la copropriété du 3 rue de Pouy a donné l'autorisation à Michel Horn, exclusivement à titre personnel et en accord avec Jacques Woda, descendant de la famille Bek, qu'une plaque commémorative soit apposée sur la façade de l'immeuble.

Sur proposition de Jérôme Coumet, Emmanuel Coblence, Johanne Kouassi, Nathalie Laville, Marie-José Raymond-Rossi et les élu.e.s du groupe Paris en Commun et Nicolas Bonnet-Oulaldj, Jean-Noël Aqua et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen,

Emet le vœu :

qu'une plaque soit apposée sur la façade du 3 rue de Pouy en mémoire de la famille Bek et de Cécile Rizakoff, arrêtés, déportés puis exterminés à Auschwitz parce que nés Juifs.